

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	-Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- WALTER	
MERKWILLER-P. :	MM SCHNEIDER		
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- M BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

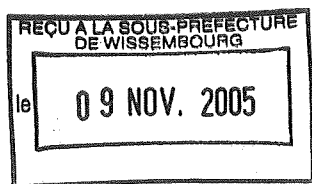
Excusés : MM APPRILL, SCHIELLEIN, GUILHEM, WEISBECKER, TROG et M Bernard LOGEL, Mme CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

4) Maison Rurale – Action de promotion – Convention avec la « Cigogne curieuse ».

Le parc hôtelier de la Sandlach à HAGUENAU (Hôtel Ibis et Etap Hôtel) a constitué une Sarl « La Cigogne Curieuse » en vue de promouvoir les activités touristiques et de loisirs de l'Alsace du Nord. A cet effet, elle nous propose une convention commerciale qui définit les conditions d'organisation de visite par des groupes à la Maison Rurale de l'Outre Forêt.

En contre partie de leurs services, la Maison Rurale leur accorderait 25% d'entrées gratuites pour les groupes adultes et seniors et 28% pour les groupes étudiants, lycéens et scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention pour une durée de 12 mois, tacitement reconduite.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 7 novembre 2005

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

